

Téléphone 3034

BULLETIN OFFICIEL

Téléphone 3034

TOURING CLUB



Société Royale

SIÈGE SOCIAL :

Rue Royale, Passage de la Bibliothèque, 4

(Statue Belliard) BRUXELLES

DE BELGIQUE

Sous la présidence d'honneur de S. M. le Roi Albert

Adresser tout ce qui concerne la rédaction à M. Georges LEROY, rédacteur en chef du Bulletin officiel, au siège social.

Pour la publicité, s'adresser à M. F. VAN BUGGENHOUDT, 5 et 7, rue du Marteau, ou à M. F. LAUTERS, 6, rue de la Tribune, Bruxelles.

SOMMAIRE

	Pages
Namur et la haute Meuse (Maurice Heins)	345
Jurisprudence (Ch. De Reine)	349
Projet d'aménagement et d'utilisation de la puissance hydraulique de l'Ourthe pour la production de l'électricité (A. F.)	350
Les nouveaux chemins de fer des Alpes d'Autriche (suite et fin) (Hans)	353
Chemins de fer	356
De Saint-Gervais à Zermatt par les cols de la Seigne et du Théodule (H. Delanney)	357

Automobilisme (H. C.)	360
Deux graphiques intéressants (Georges Leroy)	362
Membres à vie (E. S.)	362
Bibliographie	363
Circulation des automobiles en Grande-Bretagne (H. C.)	363
Dans les Alpes de Provence. — Les gorges du Verdon (Henry et Auguste Blanchard)	364
Exposition d'art ancien et d'art moderne	365
Un prince navigateur (Paul André)	366
Variétés	367

Namur et la haute Meuse⁽¹⁾

« Les voyageurs pour Hastière, en voiture ! » crie le garde préposé au train rapide n° 1226 qui, partant de Bruxelles, a des voitures en destination directe pour cette localité située à l'entrée de la Meuse en Belgique, que l'on n'atteint qu'après avoir passé par Namur et Dinant et qui peut, à ce titre, être considérée comme l'aboutissant, le terminus des villégiatures essaimées dans la tant pittoresque vallée de notre fleuve wallon.

« Bruxelles-Hastière », c'est le train direct, le moyen « express » d'arriver, de tous les coins du pays, aux plus célèbres et aux plus rares, d'ailleurs, de nos sites mosans et de nos sites condrusiens, sites que Namur commande, du haut de son promontoire, espèce de cap, pourrait-on dire, formé par le confluent de la Sambre et de la Meuse.

Les géologues n'ont pas su déterminer encore si le coude, l'angle formé par le fleuve en cet endroit, n'est pas l'œuvre de la rivière, — de la Sambre, — bien plutôt que celle du fleuve, et si ce n'est pas ce dernier qui, en venant d'amont, de France, n'a eu qu'à emprunter la vallée préexistante de la rivière, à partir de Namur.

En tout cas, l'on est, je crois, d'accord que le fleuve ne coule, de Givet à Namur, que dans une fente, une faille immense, survenue dans un massif de rochers qui se sont séparés et que c'est cela même — ces brisures de roches — qui nous vaut le si impressionnant spectacle des falaises et des pointes dont le rocher Bayard à Dinant est le plus connu.

Namur commande à toute la région, à tout le triangle délimité par la Meuse et les Fagnes, dont Hastière-Dinant d'un côté, et

Huy de l'autre, forment les autres angles. Cette région, c'est le Condroz, dont Ciney est le chef-lieu.

Namur, Dinant, Huy sont dans la vallée au bord de l'eau. Ils en ont vécu et ils en vivent. Ciney est sur le plateau et il en est le grenier de ravitaillement.

Mais Namur, Dinant, Rochefort, Ciney, Andenne ne forment qu'une partie de notre province de Namur, qui fut formée après la Révolution française, de l'ancien comté de Namur agrandi de quelques morceaux de l'ancienne principauté de Liège et de l'ancien duché de Luxembourg.

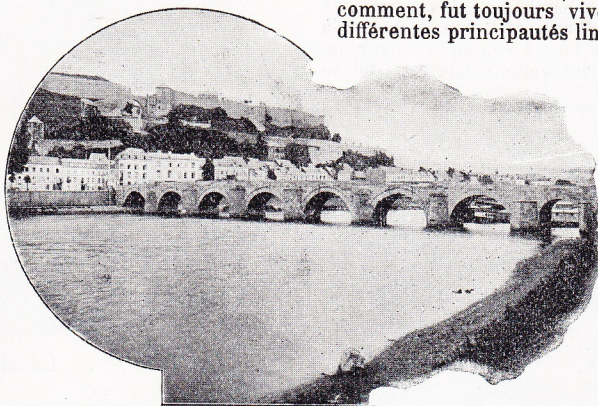
Le comté de Namur, lui-même, qui naquit on ne sait au juste comment, fut toujours vivement convoité par les souverains des différentes principautés limitrophes.

Il constitue, d'ailleurs, parmi nos principautés féodales qui, dans les siècles passés, furent l'objet de contrats, — à l'instar d'une vulgaire pièce de terre, — celle qui était la plus étendue. Le comté, avec tous ses droits souverains, fut vendu deux fois : la première, en 1263, au comte de Flandre, qui y touchait par ses domaines du Hainaut, et la seconde, en 1421, au duc de Bourgogne, lorsqu'il commença à accaparer la totalité du territoire de la Belgique.

La ville de Namur, capitale de ce comté si facile à vendre et à acheter, ne fut, pendant des siècles, qu'une forteresse et qu'un chef-lieu, c'est-à-dire un centre d'organisation militaire, bureaucratique et judiciaire.

Et, s'il y a eu un « château des comtes », à l'endroit où l'on construisit, en 1816, la citadelle aujourd'hui transformée en parc, en musée forestier et en hôtellerie, ce château n'a pas plus d'histoire que les comtes primitifs du Namurois.

Namur fut de bonne heure une forteresse. Et, dès que la Belgique eut été constituée en un tout indivisible, elle devint l'un des points d'appui de la ligne des fortifications, construites au temps de Charles-Quint dans l'Entre-Sambre-et-Meuse vers la France. Elle fut aussi, à la fin du même siècle, le « réduit » national où se réfugia la souveraineté espagnole, quand tout le pays flamand révolté eut conclu l'alliance avec les protestants hollandais.



Namur. — Vieux pont de Jambes.

(1) Illustrations extraites de l'ouvrage : *Le Pays de la Meuse*, par EDM. RAHIR. Edit. Lebelgue, Bruxelles.

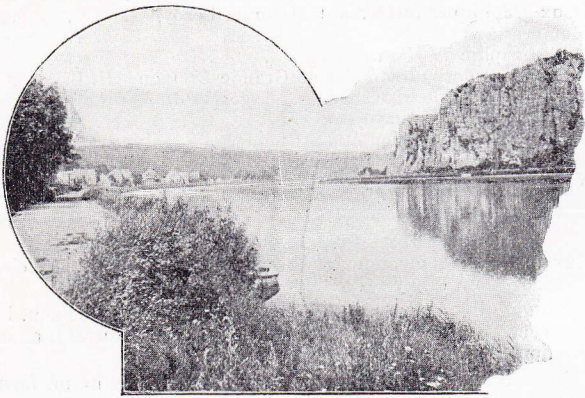
Namur, aujourd'hui, est au carrefour des grandes routes internationales du chemin de fer de Londres à Constantinople, de Paris à Berlin.

Il s'efforce de retenir les touristes qu'attire la renommée des vallées de la Meuse et de la Lesse. Il leur offre un kursaal avec



La Plante.

un peu de... jeu et il est en train de compléter son beau parc de l'ex-citadelle et son énorme Hôtel par un non moins énorme Stade ou Amphithéâtre pour les sports de toute nature. L'avenir dira si cela rapportera ce que cela aura coûté; car on ne monte pas pour rien des matériaux de construction de choix sur une montagne à pic.



Wépion et les rochers de Neuviau.

En fait, actuellement, le touriste, quand il a admiré le point de vue du confluent de la Meuse et de la Sambre et des premières courbes de la vallée d'amont par La Plante et Malonne, par delà l'antique pont de Jambes, a quelque hâte à vouloir admirer, de plus près, les falaises rocheuses et les vallons latéraux qui se



Dave.

suivent en zigzags, du nord au sud, comme les châssis latéraux d'une scène de théâtre, dont le fleuve formerait le plancher, et les croupes de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du Condroz la toile de fond.

Tantôt par la droite, tantôt par la gauche, les coulisses de cette scène décèlent : ou bien un éparpillement de villas et de chalets à la mode de Suisse, heureusement enrobés de fleurs et de ver-

dures et s'étageant sur les deux versants d'un étroit vallon latéral, ou bien l'aggloméré d'un village aux toits d'ardoises, dominé par le clocher de son église, ou bien un ensemble de prairies et de champs s'étalant, en pente douce, depuis l'ourlet des saules de la rive du fleuve jusqu'à la lisière de la forêt, à la cime de la montagne.

C'est La Plante, c'est Wépion, c'est Dave, c'est Lustin, c'est Profondeville, c'est Godinne, c'est Yvoir, c'est Anhée, c'est Houx, c'est Bouvignes, c'est Leffe, pour aboutir à Dinant et recommen-



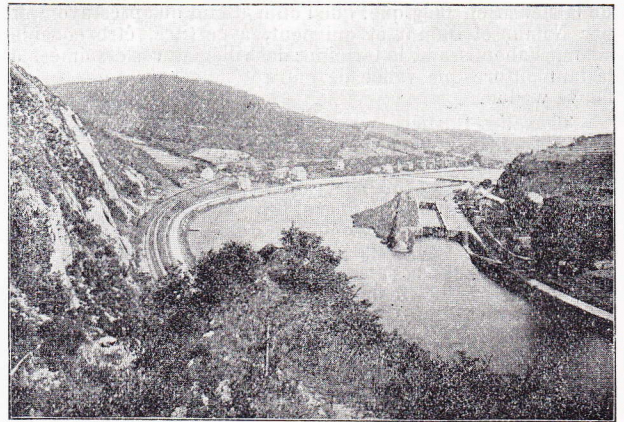
Rochers de Frêne.

cer à Neffe, à Anseremme, à Freyr, à Waulsort, à Hastière, et finir à Hermeton.

Voilà bien la partie de la Belgique où, le long de quelques kilomètres d'un seul cours d'eau, il y a le plus de noms universellement réputés. Et, avec les noms des villages, alternent les noms des rivières : la Molignée par ici, le Bocq par là, la Lesse et l'Hermeton plus loin ; puis les noms des rochers en falaise : les rochers de Frêne, de Tailfer, la roche aux Corneilles et le Pas-de-Bayard ; enfin, les noms des ruines de châteaux forts : Montaigle, Crève-cœur, etc., etc.

Bruxelles-Namur-Hastière !

Les « villégiateurs » et les touristes, en bateau ou en chemin de fer, se dispersent aux débarcadères et aux gares et se répan-



La Meuse à Fidevoie.

dent dans les vallons latéraux, tandis que le fleuve coule, et chante perpétuellement son murmure aux chutes de ses barrages et de ses écluses aux franges d'argent, marquant les volutes et les boucles d'un ruban bleu jeté comme un lacet sur un tapis tissé de vieil or et de sinople.

J'ai dit que le comté de Namur ne constituait jadis qu'une petite partie de la province actuelle de ce nom.

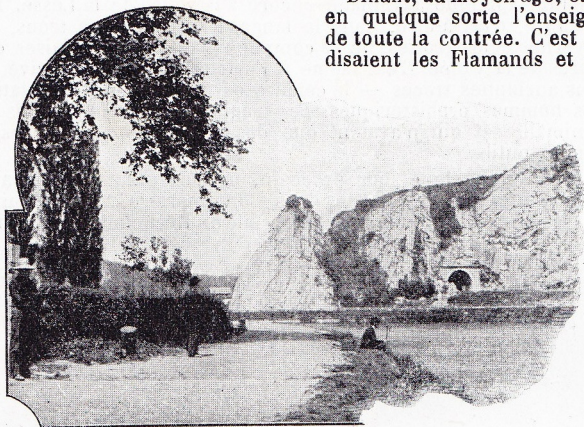
Ce n'était guère que le sommet de l'Entre-Sambre-et-Meuse avec un peu des environs de la ville de Namur. Bouvignes en était un des points industriels principaux ; et cette petite ville prit, pendant des siècles, tellement au sérieux son rôle de champion de la rive gauche de la Meuse, contre la rive droite qui appartenait au Pays de Liège et où Dinant était maîtresse, qu'elle se tua, si l'on peut dire, à la tâche.

Les roches de ce pays recèlent, en effet, des filons métallifères ; et, depuis que l'histoire parle de la Belgique, elle parle des ateliers et des fonderies de fer et de cuivre des bords de la Meuse ainsi que des carrières de marbre qui enrobent ces filons.

Dinant, au moyen âge, était en quelque sorte l'enseigne de toute la contrée. C'est là, disaient les Flamands et di-

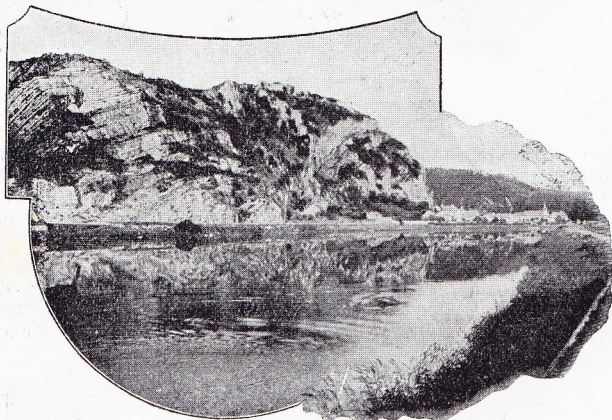
s'il y a ajouté la renommée de ses couques et de ses imitations des dinanderies d'antan, c'est pour que nul touriste ne quitte cette ville sans emporter un bonbon ou un bibelot, souvenir ou cadeau pour ceux qui sont restés au foyer.

La Roche-à-Bayard étonne, non pas tant par le phénomène qui l'a séparée du massif voisin et qui, d'emblée, ne semble pas naturel, mais, surtout, par la verticalité absolue des rochers dont elle est formée et qu'elle prolonge.



Rochers de Fidevoie, vus de Han.

saient les Allemands, c'est là qu'on travaille le *koper* comme en nul endroit de l'Europe. Et les dinanderies martelées par les habitants de la cité des « copères » s'exportaient dans le monde connu de ce temps, par les ports de mer de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin.



Rochers de Poilvache.

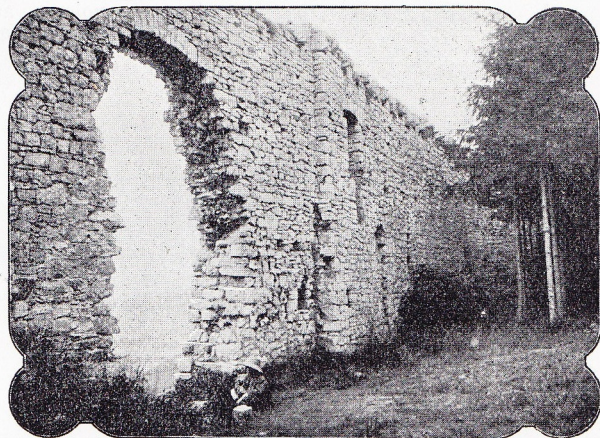
Pourquoi le futur duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, en 1466, laissa-t-il mettre cette ville si active à sac et y tarir ainsi toutes les sources de vie ? C'est qu'il lui fallait, pour montrer sa



Enceinte de Poilvache.

supériorité souveraine vis-à-vis des Liégeois, frapper un grand coup, et leur indiquer le sort qui les attendait, s'ils continuaient à favoriser la politique du roi de France, Louis XI.

Aujourd'hui, Dinant s'enorgueillit avant tout de son site. Et



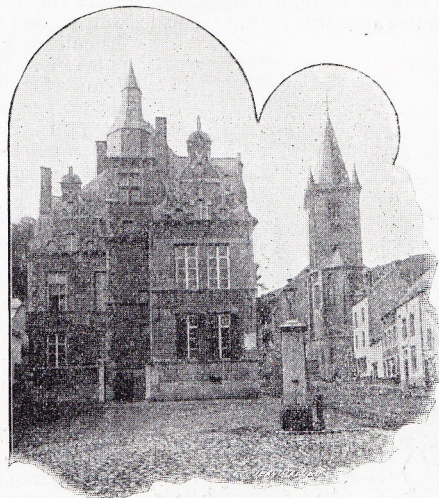
Brèche de l'enceinte de Poilvache.

En voyant cette pyramide, il n'est personne qui ne fasse la question : « Comment cela est-il arrivé ? » Et l'on veut savoir, savoir le secret des cataclysmes géologiques qui ont ainsi plissé, puis cassé les couches primaires de notre croûte terrestre.

Questions et problèmes encore peu élucidés, phénomènes « écrasants » — au propre comme au figuré, — qui ont donné naissance aux abîmes souterrains, où la majeure partie des ruisseaux et des rivières de ce pays se perdent dans des grottes dont l'exploration est à peine entamée.

Puisque l'on en découvre, à chaque instant, de nouvelles !

On en a trouvé une, par hasard, il y a quatre ans encore, en établissant la voie du chemin de fer vicinal vers Florennes, en face même de Dinant ; et on a constaté, en l'explorant, que c'était



Bouvignes. — Place du Marché.

la voie par où avait fui, depuis des siècles, un ruisseau dont il ne restait plus que le vallon.

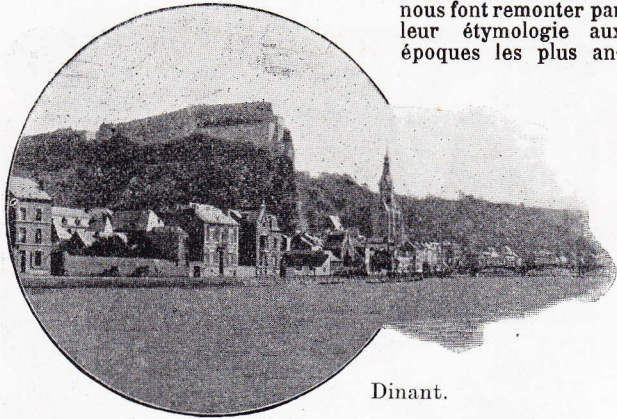
Or, combien y a-t-il de ces vallées vides d'eau dans les environs de Dinant et dans tout le Condroz ? Et combien, par conséquent, de grottes nouvelles, possibles à découvrir ?

C'est par chance, évidemment, parce que le sous-sol est saturé d'eau, que certaines rivières du pays coulent encore à ciel ouvert. Mais on voit bien, par l'exemple de la Lesse et de la Lomme, que les vallées elles-mêmes ne sont que des grottes dont les voûtes se sont effondrées. Et les débris de ces voûtes ont été émiétés,

étritis, corrodés, fondus en quelque sorte par l'écoulement et l'arassement des eaux, aux époques diluviennes des premiers âges du globe.

Anseremme, Freyr, Hastière, Ermeton, sont les noms extrêmes de la vallée de la Meuse belge et, en même temps, comme les portes d'entrée du couloir que nous venons de gravir depuis Namur.

Trois de ces noms nous font remonter par leur étymologie aux époques les plus an-



Dinant.

ciennes de la colonisation de la Belgique par des peuples plus avancés en civilisation. Preuve certaine que, à l'entrée de ce couloir dont je parle, les esprits ont, de tout temps, été émus par des impressions religieuses et des ambitions commerciales. Le dieu du commerce, Mercure, apparaît dans Hermès et dans Hastarius; Freya, d'autre part, la déesse germanique, semble bien avoir collaboré à la formation du nom de Freyr...

Mais nous voici en France; il nous faut redescendre et retourner jusqu'à la Lesse.

Ah! la Lesse, c'est le *nec plus ultra* du grandiose dans la sauvagerie! Si les paysages de la Meuse, entre Hastière et Namur, ont pu nous préparer aux surprises des rochers dénudés et à pic, nous n'aurions, cependant, jamais pu soupçonner que le spectacle des montagnes déchirées par une rivière pût offrir une telle grandeur.

Les mots manquent pour décrire le charme de cette vie si luxuriante remplissant une fente si étroite: la rivière aux eaux claires, toujours rapides et fuyantes, les étroites bordures des prés, puis, tout de suite, d'un côté, les rochers abrupts où grim-
pent les plantes alpestres les unes dans les autres, de l'autre côté,

les coteaux à pente rapide où la forêt d'Ardenne étage ses taillis, abrités par les chênes, les érables, les bouleaux et les hêtres réservés pour des coupes futures.

Il faudrait peindre cela, il faudrait peindre ces paysages, uniques en Belgique, sinon dans le monde, ces kermesses de lumière et de couleur que l'on nomme Walzin, Chaleux, Gendron, Wanlin, Ciergnon...

Que dis-je? Peindre! Cela même est impossible. Car si les Baron, les Lamorinière et les Roffiaen ont pu essayer de reproduire, sur leurs toiles, les décors de la vallée de la Meuse, c'est qu'il y a là du recul possible, que l'on peut embrasser et encadrer

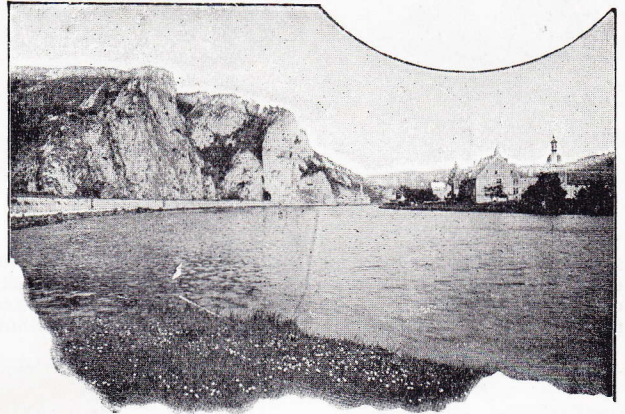
un grand espace, en une fois. Tandis que, dans la vallée de la Lesse, le charme n'est plus en largeur. C'est tout en hauteur et il n'y a pas de possibilité de prendre le recul nécessaire pour mettre tout le paysage, tout ce qui vous « prend », sur une même toile!

Ceci, évidemment, pour la basse Lesse; car, en remontant à partir de Villers, on est à peu près sur le plateau, et l'aspect

général ne diffère plus du moutonnement bien caractéristique de l'Ardenne. Et ce moutonnement, cette succession de croupes arrondies n'offre plus les mêmes difficultés à la reproduction ou à l'interprétation picturale.

Ce que je disais, tout à l'heure, des grottes des environs de Dinant s'applique davantage encore à la vallée de la Lesse. Les « Han », c'est-à-dire, dans le langage du pays, les trous, les cavernes et les grottes, ne se comptent pas dans les falaises calcaires de la vallée. C'est même à Furfooz que l'on a trouvé les plus anciennes traces — le célèbre os frontal — de l'habitation des hommes préhistoriques, ces troglodytes à peine sortis de l'animalité et qui n'avaient que des pierres comme armes et comme outils.

Je ferai, quelque jour prochain, une excursion souterraine et je comprendrai les grottes dans mon itinéraire. Aujourd'hui, je laisse celle de Han à ma gauche et celle de Rochefort à ma droite,



La Meuse à Anseremme.

non sans avoir signalé les deux curiosités du pays: les ruines du château de Rochefort et la rivière la Lomme que l'on voit, à de certains moments, disparaître dans les fentes, dans les failles du sol, pour continuer sa route dans la grotte et reparaitre, plus loin, dans le fond de la vallée.

Ces « fuites » ou « pertes » de cette rivière caractérisent le pays, qui est, apparemment, le pays des anciens *Condrusi*, de César, devenu notre Condroz actuel, dont Jemelle, ici, forme, avec Marche, la *Marqua*, c'est-à-dire la limite séparative d'avec



Les rochers de Freyr.

la Famenne; de cette Famenne, déjà rencontrée dans nos pérégrinations à travers la haute Ardenne et le Luxembourg. Dans ce Condroz le calcaire carbonifère a pu se couvrir d'un terreau détritique un peu plus susceptible de culture que le schiste pur et, du temps des Romains déjà, on y trouvait beaucoup plus de civilisation et d'activité humaine que dans la haute Ardenne.

Le chemin de fer, qui forme la bissextre de l'angle dont Namur est le sommet, passe à Ciney.

C'était ici, il y a quinze cents ans au moins, le camp central des

Dinant. — La Roche à Bayard.

innombrables *villæ* ou fermes étagées le long des ruisseaux qui coulent vers la Meuse. Et ce fut, toujours, depuis, le marché où les produits de la contrée s'échangent en des foires presque mensuelles. Ciney fut, par cela même, l'enjeu des guerres acharnées que se livraient les éperviers, je veux dire les hobereaux des châteaux forts hissés sur les rocs des environs. Ce fut notamment le théâtre du vol qui donna naissance à cette suite de rapines et de batailles qui, dans l'histoire du XIII^e siècle, porte le nom de « guerre de la Vache ».



Hastière.

Ciney est arrosé par le Bocq, un ruisseau qui est une miniature de la Lesse... et se jette dans la Meuse, en amont de Namur.

Mais c'est à la Meuse d'aval qu'il nous faut aller maintenant et c'est par le versant septentrional de la croupe du Condroz que nous retournons au sillon du fleuve si riche en enseignements de la nature.

Les Grands-Malades, Lives, Marche-les-Dames sont les derniers remparts abrupts des marbres du Condroz. Plus loin, une transition géologique mène à la Hesbaye et passe par Sclayn et Sclai-



L'Hermeton.

gneaux, dont le sous-sol recèle déjà les riches matières qui alimentent les hauts fourneaux.

Andenne, enfin, se singularise par ses gisements de terre réfractaire et de terre à porcelaine, ce kaolin qui n'est pas la moindre des merveilles du métamorphisme des roches, dans un pays qui abonde en tours de passe-passe d'altérations géologiques.

Et nous voici à l'entrée du Pays de Liège, qui, lui, s'est singularisé, comme je l'ai montré ailleurs, dans les annales de notre patrie et même du monde, par les péripéties et le « transformisme » de son histoire sociale et de son histoire industrielle.

MAURICE HEINS.

Nous conseillons vivement à nos lecteurs de lire attentivement nos annonces, plusieurs d'entre elles mentionnant pour nos membres des réductions fort intéressantes.



Jurisprudence

M. le juge de paix de Zele vient, par une décision du 4 juin 1910 sur plaidoirie de M^e Joye, du barreau d'appel de Bruxelles, de définir les droits et obligations des automobiles en même temps que ceux des piétons. Le jugement examine par la même occasion ce qu'il convient d'entendre par agglomération : « Attendu que, indépendamment de la question de savoir s'il ne faudrait pas qu'un arrêté royal déterminât ce qu'il convient d'appeler une agglomération (loi du 1^{er} février 1844, art. 1^{er}), preuve qui n'est, au surplus, pas rapportée par le ministère public, il appartient aux tribunaux de décider quand il y a agglomération et d'apprécier ce qu'il faut entendre par l'expression « rase campagne » visée par l'article 16 de l'arrêté royal du 4 août 1899 sur le roulage ;

» Attendu qu'on ne peut prétendre que les automobiles, employées ordinairement pour parcourir de grandes distances, ne pourraient rouler qu'à une vitesse de 10 kilomètres à l'heure chaque fois que le long d'une route large de 12 mètres et peu fréquentée se trouvent une ou deux maisons, puisque ce serait obliger les voyageurs à perdre un temps considérable au court d'un trajet d'un certain nombre d'heures ;

» Qu'on n'emploierait plus d'automobiles s'il n'était pas permis de rouler à une vitesse raisonnable en dehors des rues complètement bâties et des petites agglomérations ;

» Attendu que les piétons doivent, de leur côté, user de prudence et ne pas emprunter le milieu de la chaussée ; que, d'autre part, les parents doivent surveiller leurs enfants ;

» Attendu, dès lors, qu'on peut considérer que le prévenu Van P..., roulait en dehors d'une agglomération, sinon en rase campagne ; que partant il pouvait rouler à plus de 10 kilomètres à l'heure... »

L'arrêté royal ne définit pas ce qu'il faut entendre par agglomération — ce qui est une source de difficultés — et le nouvel arrêté royal de 1910 ne donne pas non plus de définition ; bien plus cette dernière disposition légale complique la question ; en effet, toute commune de 50,000 habitants est toujours considérée comme agglomération, peu importe qu'il y ait ou non des maisons ! « Cette limite est réduite à 15 kilomètres à l'heure dans la traverse des agglomérations, sur tout le territoire des communes de plus de 50,000 habitants, aux passages des ponts et des viaducs et partout où les sinuosités de la route ou des obstacles à la vue empêchent le conducteur de découvrir devant lui une longueur d'au moins 150 mètres de la voie qu'il suit ou de celle qu'il croise. »

Que faut-il entendre par des obstacles à la vue ? Attendons-nous à des définitions multiples, variées et originales, mais en toute hypothèse défavorables aux conducteurs d'automobiles.

× × ×

Le vélocipède conduit à la main doit-il, le soir, être muni d'une lanterne allumée ? Nous avons cité des décisions contradictoires. Pour notre part nous sommes d'avis que le vélo conduit à la main n'est plus un véhicule. M. le juge de police de Gand est d'un avis opposé et il a condamné les contrevenants. Nous ne serions pas surpris si un jour nous apprenions que le Ministère public a poursuivi un cycliste conduisant à la main un vélo non muni de frein ou d'appareil avertisseur. Il est heureux que le règlement permette aux cyclistes de pousser leur machine de la main, sinon un agent de police facétieux dresserait contravention aux termes de l'article 15, § 4, qui interdit aux cyclistes de circuler en lâchant les pédales !

× × ×

Dans le Bulletin du 28 février 1910, nous avons rapporté un jugement du tribunal civil de Liège condamnant un chauffeur ayant occasionné des blessures à un piéton (accident de Tilff). La Cour d'appel de Liège vient de réformer cette décision et de rappeler l'existence de certain article 20 qui porte que les piétons doivent se ranger pour livrer passage aux véhicules quelconques qu'ils rencontrent ou qui les dépassent. De leur côté les conducteurs sont tenus d'avertir les piétons de leur approche, soit au moyen d'appareils sonores, soit par des appels de voix. La plupart des règlements étrangers n'imposent pas aux piétons l'obligation de livrer passage aux véhicules. A cet égard notre règlement constitue incontestablement un progrès.

TOURING CLUB DE BELGIQUE

Cotisation annuelle de sociétaire:
3 francs

Les dames sont admises



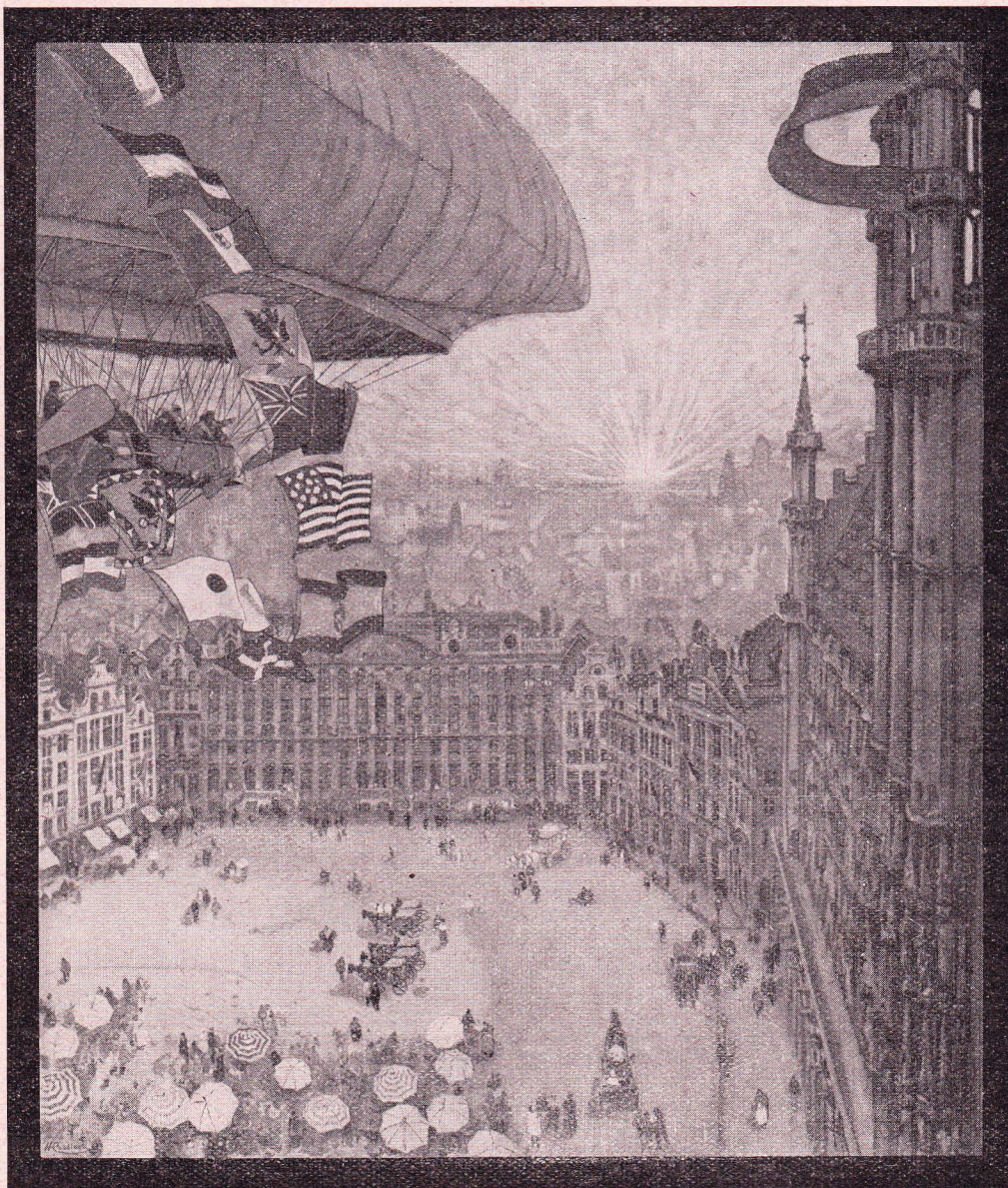
SOCIÉTÉ ROYALE

Envoi gratuit de l'Annuaire, du Manuel
du touriste, du Manuel de conversation
et, deux fois par mois, du Bulletin
officiel à l'usagé.

POUR LES MEMBRES DU TOURING CLUB :

Abonnements à l'Exposition, 15 francs au lieu de 20 francs.
Abonnements à Bruxelles-Kermesse, 7 fr. 50 au lieu de 10 francs.

Réduction de 30 p. c. sur les entrées individuelles à l'Exposition: fr. 0.70 au lieu d'un franc.
Réduction de 50 p. c. à la Plaine des Attractions et de 25 p. c. à Luna Park (Bruxelles-Kermesse).



POUR LES MEMBRES DU TOURING CLUB :

Abonnements à l'Exposition, 15 francs au lieu de 20 francs.
Abonnements à Bruxelles-Kermesse, 7 fr. 50 au lieu de 10 francs.

Réduction de 30 p. c. sur les entrées individuelles à l'Exposition: fr. 0.70 au lieu d'un franc.
Réduction de 50 p. c. à la Plaine des Attractions et de 25 p. c. à Luna Park (Bruxelles-Kermesse).

Exposition Universelle = et Internationale de Bruxelles

Avril-novembre 1910